

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÂTINAIS VAL-DE-LOING

16, route de Souppes
77570 CHÂTEAU-LONDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 juin 2026

Date de la convocation :

18 juin 2026

N° 2026-06-29_43

Date d'affichage de la convocation :

18 juin 2026

MODIFICATION DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES ET DE PROGRAMMATION (SMEP) NEMOURS-GÂTINAIS

Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-préfecture le :

7 juillet 2026

Secrétaire de séance :

Benjamin ITIÉ

Date de publication ou de notification :

7 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (16, route de Souppes à Château-London), en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Jacques HYEST, Président.

		Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
CONSEILLERS En exercice : 41 Présents : 32 Représentés : 4 Excusés non représentés : 3 Absents non excusés : 2 Votants : 36 VOTES POUR : 36 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	Arville	Anne THIBAUT Nadège BESLÉ	☒ ☐	☐ ☐	
	Aufferville	Bruno MOULIÉ Thierry BRIAND	☒ ☐	☐ ☐	
	Beaumont-du-Gâtinais	Nicolas POZO Caroline MASSYN	☒ ☒	☐ ☐	
	Bougligny	Sandra TIMBERT Jean-Benoist BARTHÉLÉMY	☐ ☐	☒ ☒	
	Bransles	Florent NÉGRIER Michel BAUWENS	☒ ☒	☐ ☐	
	Chaintreaux	Alexis KERLO Alain MÉTAUT	☒ ☐	☐ ☒	
	Château-London	Benjamin ITIÉ	☒	☐	Colline TORAILLE SMITH Benjamin ITIÉ
		Colline TORAILLE SMITH	☒	☐	
		Giovanni BARONE	☐	☒	
		Sylvie STITI	☐	☒	
	Chenou	Frédéric BAUDOUIN	☐	☒	
		Gérard MOUSSET	☐	☒	
	Égreville	DE LOS SANTOS Nathalie	☐	☐	Georges BADER
		Pascal POMMIER	☒	☐	
		Marie LEPAGE	☒	☐	
		Georges BADER	☒	☐	
	Gironville	Catherine CARTIER	☐	☒	
		François COUSIN	☒	☐	
	Ichy	Olivier JEANNOTIN	☐	☐	
		Hervé JACQUESSON	☐	☒	
	Lorrez-le-Bocage-Préaux	Cynthia CHEREAU	☒	☐	
		Claude BICHEREL	☒	☐	
	Madeleine-sur-Loing (La)	Martine DUFONT	☒	☐	
		Jean-Jacques HYEST	☒	☐	
	Maisoncelles-en-Gâtinais	Sylviane DONELLI	☐	☐	
		Netty VINTANEL ROUSIER	☒	☐	
	Mondreville	Jacques SIMAO	☐	☐	
		Jean-Sébastien POITOU	☒	☐	
	Obsonville	Mathurin PHILIPPEAU	☐	☐	
		Hervé COURTOIS	☒	☐	
		Antoine PACHECO	☐	☐	

Poligny	Gérard GENEVIÈVE	☒	☐	☐	
	Évelyne GUERPILLON	☒	☐	☐	
Souppes-sur-Loing	Jean-Michel CAPELLE	☒	☐	☐	
	Nathalie VILETTE	☒	☐	☐	
	Fabrice GILBERT	☒	☐	☐	
	Marie-Laure BAUDON	☒	☐	☐	
	Alain LEBLANC	☒	☐	☐	
	Hélène REBOUCO	☒	☐	☐	
	Martin TRICARD	☐	☒	☐	Jean-Michel CAPELLE
	Jocelyne PRESLES	☒	☐	☐	
Vaux-sur-Lunain	Didier RICHARD	☒	☐	☐	
	Charlie PREVOST	☒	☐	☐	
	Marie-Hélène FONSECA	☐	☐	☐	
Villebéon	Francis PLÉ	☒	☐	☐	
	Didier MARCOIN	☐	☐	☐	

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-21, L. 2121-29, L. 2121-33, L. 5211-1 et L. 5711-1,

VU l'arrêté préfectoral n° 2009/SPF/CL n° 21 portant création de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,

VU l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing n° 2026-04-27_19 du 27 avril 2026 relative à l'élection des délégués du Syndicat mixte d'études et de programmation (SMEP) Nemours-Gâtinais,

VU les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,

VU les statuts du Syndicat mixte d'études et de programmation (SMEP) Nemours-Gâtinais,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la compétence « aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing adhère au Syndicat mixte d'études et de programmation (SMEP) Nemours-Gâtinais,

CONSIDÉRANT qu'au sein dudit syndicat, la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing dispose de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants par commune membre représentée par substitution,

CONSIDÉRANT que pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre,

CONSIDÉRANT que le conseil communautaire procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du Code général des collectivités territoriales et des textes régissant ces organismes,

CONSIDÉRANT que la fixation de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes,

La présente délibération, transmise au représentant de l'État, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la collectivité, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois. Conformément à l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, le délai de recours prévu est augmenté d'un mois pour les personnes qui demeurent en Guadeloupe, en Guyane, à la Martinique, à La Réunion, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin, à Mayotte, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna, en Nouvelle-Calédonie et dans les Terres australes et antarctiques françaises. De même, le délai est augmenté de deux mois pour les personnes qui demeurent à l'étranger.

CONSIDÉRANT que l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte,

CONSIDÉRANT que par délibération n° 2026-04-27_19 du 27 avril 2026, le Conseil communautaire a élu les délégués titulaires et suppléants de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing auprès du SMEP Nemours-Gâtinais selon le tableau suivant :

	Titulaires	Suppléants
Arville	Jérôme DESRUES	Cyril BESLÉ
	Anne THIBAUT	Nadège BESLÉ
Aufferville	Vincent MORISSEAU	Patrice GARNIER
	Nathalie TOUZET	Bruno MOULIÉ
Beaumont-du-Gâtinais	Nicolas POZO	Caroline MASSYN
	Arnaud LESAGE	Anne MARQUES
Bougigny	Thierry BRILLANT	Damien BOUDESQUE
	Claudia LECHARTIER-PREGO	Mélanie PETIT
Bransles	Michel BAUWENS	Franck LAUORE
	Rémi GAMET	Florent NÉGRIER
Chaintreaux	Catherine JUILLET	Christophe BOYER
	Alexis KERLO	Lisa MORETTI
Château-Landon	Frédéric BAUDOUIN	Édouard DUPEU
	Jean-Marie GÉRINTES	Mathieu PELLERIN
Chenou	Rachel CALONNE	Yannick GANDRILLE
	Stéphanie DE SOUSA	Valérie LEBLANC
Égreville	Georges BADER	Mathieu LAMBERT
	Jean-Pierre HÉRAULT	Jean-Paul DEGUIN
Gironville	François COUSIN	Olivier JEANNOTIN
	Marian WATTS	Aurélien MISSEY
Ichy	Cynthia CHEREAU	Cyril DUVAL
	Hervé JACQUESSON	Jean-Baptiste HUREAU
Lorrez-le-Bocage-Préaux	Élise DARTOIS	Delphine PRZYBYLSKI
	Manon BENEL	Martine DUFONT
Madeleine-sur-Loing (La)	Jean-Jacques HYEST	Sylviane DONELLI
	Jean-Claude PRATA	Régine POINTEAU
Maisoncelles-en-Gâtinais	Hélène BAH	Jacques SIMAO
	Jean-Pierre GUYON	Netty VINTANEL ROUSIER
Mondreville	Éric FLON	Giovany TECHER
	Jean-Sébastien POITOU	Mathurin PHILIPPEAU
Obsonville	Hervé COURTOIS	Hélène BRIDET
	Antoine PACHECO	Marie-Cécile GUINET
Poligny	Gérard GENEVIÈVE	Bruno ALVES
	Évelyne GUERPILLON	Anne-Charlotte COMPAN
Souppes-sur-Loing	Cyrille LAFEUIL	Vincent LAMOTE
	Alain LEBLANC	Annie ROCHETEAU
Vaux-sur-Lunain	Marylène FRIN	Patrick BOUSSER
	Anne Gaelle BLANC	Christiane LAUMAILLE
Villebéon	Anne CAMUZAT	Elsa BUSSAC
	Peggy VOGELBACHER	Charly LOUVEL

CONSIDÉRANT que Monsieur Pascal POMMIER, Vice-président de la Communauté de Communes Gâtinais délégué à l'aménagement du territoire ainsi qu'à la gestion des milieux aquatique et à la prévention des inondations, a émis le souhait de pouvoir siéger au sein du SMEP Nemours-Gâtinais eu égard sa délégation,

CONSIDÉRANT de même que Monsieur Jean-Michel CAPELLE a émis le souhait de pouvoir siéger au sein du SMEP Nemours-Gâtinais en remplacement de Monsieur Cyrille LAFEUIL,

CONSIDÉRANT enfin que Monsieur Jean-Sébastien POITOU a exprimé le souhait d'être remplacé par Madame Sabine GONCALVES,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : PROCÈDE au scrutin à main levée ;

Article 2 : ÉLIT Monsieur Pascal POMMIER en qualité de délégué titulaire du Syndicat mixte d'études et de programmation (SMEP) Nemours-Gâtinais en remplacement de Monsieur Jean-Pierre HÉRAULT ;

Article 3 : ÉLIT Monsieur Jean-Michel CAPELLE en qualité de délégué titulaire du SMEP Nemours-Gâtinais en remplacement de Monsieur Cyrille LAFEUIL ;

Article 4 : ÉLIT Monsieur Cyrille LAFEUIL en qualité de délégué suppléant du SMEP Nemours-Gâtinais en remplacement de Madame Annie ROCHETEAU ;

Article 5 : ÉLIT Madame Sabine GONCALVES en qualité de délégué titulaire du SMEP Nemours-Gâtinais en remplacement de Monsieur Jean-Sébastien POITOU ;

Article 6 : ACTUALISE le tableau des délégués titulaires et suppléants du SMEP Nemours-Gâtinais comme suit :

	Titulaires	Suppléants
Arville	Jérôme DESRUES	Cyril BESLÉ
	Anne THIBAUT	Nadège BESLÉ
Aufferville	Vincent MORISSEAU	Patrice GARNIER
	Nathalie TOUZET	Bruno MOULIÉ
Beaumont-du-Gâtinais	Nicolas POZO	Caroline MASSYN
	Arnaud LESAGE	Anne MARQUES
Bougligny	Thierry BRILLANT	Damien BOUDESQUE
	Claudia LECHARTIER-PREGO	Mélanie PETIT
Bransles	Michel BAUWENS	Franck LAURORE
	Rémi GAMET	Florent NÉGRER
Chaintreaux	Catherine JUILLET	Christophe BOYER
	Alexis KERLO	Lisa MORETTI
Château-Landon	Frédéric BAUDOUIN	Édouard DUPEU
	Jean-Marie GÉRINTES	Mathieu PELLERIN
Chenou	Rachel CALONNE	Yannick GANDRILLE
	Stéphanie DE SOUSA	Valérie LEBLANC
Égreville	Georges BADER	Mathieu LAMBERT
	Pascal POMMIER	Jean-Paul DEGUIN
Gironville	François COUSIN	Olivier JEANNOTIN
	Marian WATTS	Aurélien MISSEY
Ichy	Cynthia CHEREAU	Cyril DUVAL
	Hervé JACQUESSON	Jean-Baptiste HUREAU
Lorrez-le-Bocage-Préaux	Élise DARTOIS	Delphine PRZYBYLSKI
	Manon BENEL	Martine DUFONT
Madeleine-sur-Loing (La)	Jean-Jacques HYEST	Sylviane DONELLI
	Jean-Claude PRATA	Régine POINTEAU
Maisoncelles-en-Gâtinais	Hélène BAH	Jacques SIMAO
	Jean-Pierre GUYON	Netty VINTANEL ROUSIER
Mondreville	Éric FLON	Giovany TECHER
	Sabine GONCALVES	Mathurin PHILIPPEAU
Obsonville	Hervé COURTOIS	Hélène BRIDET
	Antoine PACHECO	Marie-Cécile GUINET
Poligny	Gérard GENEVIÈVE	Bruno ALVES
	Évelyne GUERPILLON	Anne-Charlotte COMPAN
Souppes-sur-Loing	Jean-Michel CAPELLE	Vincent LAMOTE
	Alain LEBLANC	Cyrille LAFEUIL
Vaux-sur-Lunain	Marylène FRIN	Patrick BOUSSER
	Anne Gaelle BLANC	Christiane LAUMAILLE
Villebéon	Anne CAMUZAT	Elsa BUSSAC
	Peggy VOGELBACHER	Charly LOUVEL

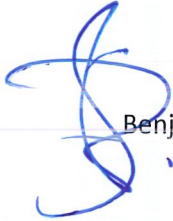
Article 7 :

AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération à Monsieur le Président dudit syndicat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

À Château-Landon, le 7 juillet 2026

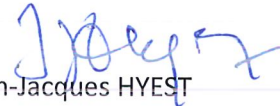
Le secrétaire de séance



Benjamin ITIÉ



Pour extrait conforme
Le Président



Jean-Jacques HYEST